

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 12 (1982)

Heft: 6

Rubrik: Les assurances sociales : quelques réflexions sur le coût de l'assurance maladie et les ressources des personnes âgées

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les assurances sociales

Guy Métrailler



Quelques réflexions sur le coût de l'assurance maladie et les ressources des personnes âgées

Une de nos lectrices, que nous remercions de sa collaboration, *Mme M. D. à E.*, nous a écrit pour nous soumettre quelques réflexions concernant le sujet traité. Nous reproduisons ici quelques extraits de sa lettre: «Je n'ai jamais eu d'assurance maladie jusqu'en 1972 (Réd.: cette dame est née en 1908), date à laquelle j'ai contracté une assurance parce que c'était obligatoire. Les cotisations étaient abordables, puis elles sont montées en flèche.»

Il s'agit ici de l'assurance maladie obligatoire dans le canton de Vaud pour les personnes de 60 ans et plus bénéficiaires d'un subside cantonal d'encou-

agement à l'assurance maladie ou d'une prestation complémentaire AVS ou AI. C'est vrai que, pour cette assurance, les cotisations étaient au départ, en 1972, très modestes et qu'elles sont aujourd'hui très élevées, mais ce n'est pas parce que l'Etat ou les caisses maladie ont voulu réaliser une affaire juteuse, bien au contraire. Pour expliquer cette évolution, nous comparons ci-après les cotisations, les prix d'une journée d'hôpital en division commune pour la caisse maladie, les frais par assuré/année sur le plan suisse et les résultats annuels de l'assurance vaudoise des personnes âgées.

Années	Cotisations mensuelles	Prix de la journée d'hôpital dans le canton de Vaud	Frais par assuré/année sur le plan suisse	Résultat annuel
1972 (dès 1.4)	70.—	60.—	301.03	
1973	85.—	112.40	341.49	./ 10,6 mios (pour 21 mois)
1974	115.—	112.40	401.83	./ 8,9 mios
1975 (1-6)	130.—	135.—	468.59	
1975 (7-12)	180.—	135.—	468.59	
1979	190.—	149.—	608.46	./ 8 mios
1980	222.—	174.—		./ 11,2 mios
1981 (1-6)	240.—	188.—		
1981 (7-12)	266.—	188.—		./ 14 mios
1982	330.—	206.—		

Au sujet des résultats, il faut dire qu'il y a d'abord une compensation entre les caisses maladie qui assurent les personnes âgées, c'est-à-dire que si certaines d'entre elles réalisent des excédents de recettes, ces excédents permettent de rembourser celles qui ont réalisé des excédents de dépenses. Puis, si le résultat général est un excédent de recettes, il est mis en réserve pour l'exercice suivant et, s'il s'agit d'un excédent de dépenses, il est pris en charge par l'Etat.

Vous remarquerez, dans la colonne de droite ci-dessus, que l'Etat a donc dû prendre à sa charge, jusqu'à fin

1981, un déficit total d'environ 53 millions de francs, ce qui prouve bien que les cotisations sont insuffisantes pour couvrir les dépenses, même si elles deviennent très difficilement supportables pour les assurés. Mais, alors, qu'est-ce qui fait que les résultats soient si mauvais et les cotisations si chères?

Les tarifs hospitaliers, on l'a vu, ont considérablement augmenté depuis 1972, de même que les tarifs des médecins, physiothérapeutes, chiropraticiens et autres partenaires. L'âge moyen des assurés de cette catégorie d'assurance est très élevé: actuelle-

ment 80 ans. Par conséquent, la morbidité est très élevée et des réserves financières n'ont pas pu être constituées au cours des années de jeunesse des assurés pendant lesquelles les recettes sont généralement supérieures aux dépenses, puisque toutes ces personnes ne se sont assurées qu'à partir de 60 ans seulement, certaines même beaucoup plus tard alors qu'elles étaient déjà bien malades, voire hospitalisées à demeure.

Notre lectrice relève à ce propos: «On m'a fait le reproche de n'avoir jamais rapporté à une assurance, mais je ne lui ai non plus rien coûté.» Or, conformément à ce qui est dit plus haut, les personnes membres de l'action des personnes âgées (PA) n'ont pas permis justement de constituer ces réserves qui sont nécessaires au maintien des caisses, qui ne peuvent équilibrer leurs comptes à long terme que si les bienportants paient pour ceux qui n'ont pas la chance d'être en bonne santé.

Dans le tableau ci-dessus, vous remarquerez que la cotisation annuelle de Fr. 3960.— est épuisée par le paiement de vingt journées d'hospitalisation au CHUV ou dans un hôpital de zone. D'autre part, une personne hospitalisée à demeure dans un des établissements médico-sociaux, dont le prix conventionnel est le plus bas, soit Fr. 31.— par jour, coûte à sa caisse Fr. 11 315.— par année, ce qui représente la cotisation annuelle de trois assurés qui, eux, ne devraient rien coûter à leur caisse pour équilibrer les comptes.

Notre lectrice nous dit aussi, plus loin dans sa lettre: «Il y a trop de gaspillage dont les assurés font les frais et un manque d'organisation flagrant.» Elle nous cite le cas d'une personne entrant à l'hôpital où on refait toutes les radiographies déjà faites chez le médecin traitant et elle ajoute: «On ne me fera jamais croire qu'un malade coûte Fr. 480.— par jour à l'hôpital.» Sur ce dernier point, on peut dire, sur la base des derniers chiffres connus, c'est-à-dire ceux de 1980, que les caisses maladie prenaient en charge Fr. 174.— par jour et que l'Etat, qui couvre la différence entre le prix effectif et le prix payé par les caisses — et, le cas échéant, par les malades — a payé Fr. 111.90 uniquement pour les frais d'exploitation, ce qui porte déjà le prix de la journée, en 1980, à Fr. 285.90. A cela, il faut encore ajouter la part des frais relative à l'enseignement universitaire et les amortissements qui sont entièrement à la charge de l'Etat et tenir compte de l'évolution de ces faits et de ces coûts jusqu'en 1982, ce qui doit bien nous amener approxima-

tivement au chiffre indiqué par notre lectrice.

Quant au gaspillage et du manque d'organisation, il faut relever qu'il est certain que certaines investigations se font à double, mais il n'est pas facile, pour les caisses maladie, de les détecter toutes. L'assuré devrait collaborer en s'opposant lui-même à ce que des analyses ou des radios se fassent à double. Les caisses sont organisées pour veiller au respect de la notion de traitement économique, c'est-à-dire qu'elles disposent de statistiques sur le coût moyen d'un cas de maladie par spécialiste, qu'elles comparent les factures qu'elles reçoivent avec ces coûts et qu'elles dénoncent les abus. Un même contrôle devrait pouvoir se faire pour les factures de pharmacie, pour détecter les médecins qui ont tendance à faire des ordonnances «à rallonges». Mais cela demanderait un appareil administratif très important dont le coût dépasserait peut-être les économies à réaliser. Et il ne faut pas mettre toute la responsabilité du coût actuel de la santé sur le dos de certains médecins et hôpitaux. Certains assurés, qui en veulent pour leur argent, et qui agissent en conséquence, y sont aussi pour quelque chose.

Enfin, il faut citer comme cause de l'augmentation des cotisations la diminution des subsides fédéraux aux caisses maladie. Si l'on veut un jour pouvoir stopper ou freiner l'accroissement des dépenses de santé et maintenir les cotisations à un niveau supportable, il faudra qu'aussi bien les dispensateurs de soins que ceux qui les reçoivent fassent preuve de modération.

Quant aux personnes qui n'ont pour seule ressource que l'AVS, il est vrai qu'après avoir payé leurs cotisations et leur loyer, il ne leur reste pas beaucoup d'argent pour vivre. Mais c'est pour celles-là que les prestations complémentaires ont été instituées en 1966. Il ne faut pas craindre de les demander, car c'est un droit et non une charité. Les personnes qui en bénéficient n'ont certainement pas des ressources mensuelles confortables, mais elles ont à faire face à peu d'imprévu, car elles n'ont pas de cotisations d'assurance maladie à payer et le crédit annuel à leur disposition (quotité disponible) permet de leur éviter des dépenses relatives à un traitement dentaire, à un régime alimentaire ou à des participations et franchises de leur caisse maladie. Certains bénéficiaires reconnaissent d'ailleurs qu'ils n'ont pas toujours eu cette sécurité financière lorsqu'ils étaient encore en activité.

G. M.

Les trésors de Jean-Pierre Cuendet

J'ai longuement hésité avant de vous présenter ces deux cartes: *Ainés* s'adresse en premier lieu à des lecteurs de langue française!

En fait, ces deux scènes pleines de douceur et de tendresse pourraient très bien se situer à notre époque. Pourtant, aux bottines, on remarque que ces vues ont été prises au début du siècle.

Ces petits montagnards respirent la santé, tout comme leurs biquettes qui fixent sérieusement l'objectif. Et le cadre alpestre est reposant.

De telles cartes nous rappellent notre jeunesse où nous allions souvent nous promener dans une montagne encore sauvage, quasiment sans rappel de civilisation. Il n'y avait pas besoin de monter très haut pour se sentir vraiment souverain, léger, joyeux et en communion avec la nature.

Vous souvenez-vous de ces ruisselets dont l'eau avait une saveur toute particulière, pleinement désaltérante; de ces névés en pente où l'on mouillait conscienseusement nos fonds de pantalons; de ces alpages où l'on était accueilli avec chaleur parce que, à force d'heures de marche, l'on était les premiers visiteurs depuis une semaine ou deux; de ces bouquets merveilleux que l'on rapportait à la maison, généralement flétris parce que serrés longuement dans les mains?

Aujourd'hui, mon propos n'est pas de geindre sur notre mode de vie actuel, mais de rappeler combien la montagne de notre jeunesse était belle et exaltante: on devait la conquérir à la force des mollets et des poumons.

Ces petits pâtres et ces chèvres nous remémorent ces souvenirs et nous apportent une bouffée d'air frais.

